AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-8-67 676084

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, ~~INDRE & LOIRE~~, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

~~Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars.~~ - ANGERS

~~C.C.P. Nantes 88 64 02~~

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
~~15 F.~~ 25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 83 d'AOUT 1967

LOIRE-ATLANTIQUE	P 39	SARTHE	P 41
MAINE-et-LOIRE	P 38	MAYENNE	P 42
DEUX-SEVRES	P 41	VIENNE	P 37
		VENDEE	P 36

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - Le dernier traitement conseillé dans la note du 4 août était un traitement destiné à assurer une protection tardive contre la maladie. Il convient donc de le renouveler partout où la récente période de pluies l'a complètement éliminé.

BLACK-ROT - Dans le vignoble de Neuville-en-Poitou, effectuer un nouveau traitement dans les parcelles où des taches auront été repérées, c'est-à-dire dans les parcelles situées à proximité de foyers.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES

- Dans les vergers des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, la pluie a éliminé la protection assurée par le dernier traitement. Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle application dès réception de cette note.

- Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, il est inutile d'intervenir pour le moment. Attendre de nouvelles informations de la Station.

- Dans les vergers de la Sarthe et de la Mayenne, situés au Sud du Mans et de Laval, le 2ème vol est encore peu important et l'activité du parasite est faible. Toutefois il y a lieu de renouveler la protection éliminée par la pluie, au début de la semaine du 21 au 26 août.

Dans les vergers de la Sarthe et de la Mayenne situés au Nord du Mans et de Laval, le 2éme vol ne fait que commencer. Cependant, les vergers devant être protégés contre la tavelure et les affections de conservation, il est souhaitable d'ajouter un insecticide à la bouillie anticryptogamique qui pourrait être utilisée au début de la semaine du 21 au 26 août.

Respecter scrupuleusement la législation en vigueur concernant l'emploi des produits.

TAVELURES - AFFECTIONS DE CONSERVATION - Dans les vergers des départements où un traitement dirigé contre le carpocapse a été conseillé, il est préférable de profiter de cette application pour ajouter un fongicide à la bouillie.

Il est rappelé que dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, ce traitement n'est à exécuter que dans les premiers jours de la semaine du 21 au 26 août.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Effectuer un traitement dès réception de cette note.

TEIGNE DU POIREAU - Effectuer une application dans les premiers jours de la semaine du 21 au 26 août.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 17 AOUT 1967 - 3.040 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

31